

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, tenue le 19 juin 2023 à 20 h 00 au Centre administratif à Sept-Îles.

Sont présents

M^{me} Caroline Leduc
M^{me} Kyra Robertson
M^{me} Mélanie Raymond (Teams)
M^{me} Anne-Michelle Dérose
M^{me} Jessica St-Laurent
M^{me} Lyne Lévesque (Teams)
M^{me} Michela Cox
M^{me} Nadia Beaudoin (Teams)
M^{me} Danièle Lefebvre
M^{me} Cindy Bourgeois
M. Denis Clements
M. Amaury LeBoyer

Est absente

M^{me} Lydia Gagné

Sont aussi présents

M. Richard Poirier,
directeur général
M^{me} Nancy Noël,
directrice des ressources
humaines et secrétaire générale.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance – Mot du président; *5 min.*
2. Vérification de la légalité de la séance; *1 min.*
3. Période de questions du public; *20 min.*
4. Rapport du protecteur de l'élève; *15 min.*
5. Révision de décisions;
6. Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire du Fer / 2023-2027;
7. Entretien ménager 2023-2026 / Centre éducatif de Fermont (POINT REPORTÉ);
8. Réaménagement de l'entrée principale du Centre éducatif de Fermont / Adjudication du contrat à l'entrepreneur (POINT REPORTÉ);
9. Plan d'effectifs / Personnel professionnel / Création de postes;
10. Plan d'effectifs / Personnel de soutien / Création et abolition de postes;
11. Modification à la structure administrative;
12. Rapport de comité; *10 min.*
13. Comité de gouvernance et d'éthique;
14. Période de questions des membres du conseil d'administration; *10 min.*
15. Période de questions du public; *20 min.*
16. Levée de la séance; *1 min.*
17. Évaluation de la rencontre / huis clos;

CA 2022-2023/108

OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Denis Clements et résolu que l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer se fasse à compter de 20 h 02.

Adopté à l'unanimité

VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE

Madame Noël valide la légalité de la séance. La séance est légale. Il est 20 h 03.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

CA 2022-2023/109

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

CONSIDÉRANT le rapport du protecteur de l'élève;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Jessica St-Laurent et résolu D'ACCEPTER le rapport d'examen de la plainte 2022-2023/004 du protecteur de l'élève.

De **MANDATER** le directeur général pour faire le suivi des recommandations du comité de gouvernance et éthique.

Adopté à l'unanimité

CA 2022-2023/110

RÉVISION DE DÉCISIONS

CONSIDÉRANT les demandes de révision de décisions;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de révision de décision

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Anne-Michelle Derose et résolu d'ACCEPTER de MAINTENIR les décisions et de MANDATER le directeur général pour effectuer le suivi des recommandations du comité.

Adopté à l'unanimité

CA 2022-2023/111

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU FER / 2023-2027

CONSIDÉRANT que « pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque centre de services scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations et les objectifs du plan stratégique du Ministère (LIP, article 209.1). Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées par le ministre en ce qui a trait à la détermination d'orientations, d'objectifs ou de cibles (LIP, article 459.2). En outre, couvrir une période qui s'harmonise avec celle du plan stratégique du Ministère (LIP, article 209.1). Il doit respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre en ce qui concerne la coordination de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);

CONSIDÉRANT les travaux effectués par le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) sur le plan d'engagement vers la réussite;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du CERÉ d'approuver le PEVR 2023-2027;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Lyne Levesque et résolu :

- **D'APPROUVER** le plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du Centre de services scolaire du Fer, tel que présenté par le CERÉ et de le transmettre au Ministère;
- **DE RENDRE** public ce plan d'engagement au moment où le ministre le conviendra.

Adopté à l'unanimité

ENTRETIEN MÉNAGER 2023-2026 / CENTRE ÉDUCATIF DE FERMONT

Point reporté à une date ultérieure.

RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE PRINCIPALE / CENTRE ÉDUCATIF DE FERMONT ADJUDICATION DU CONTRAT À L'ENTREPRENEUR

Point reporté à une date ultérieure.

PLAN D'EFFECTIFS / PERSONNEL PROFESSIONNEL / CRÉATION DE POSTES

CA2022-2023/112

**CRÉATION / PERSONNEL PROFESSIONNEL /
AGENT DE DÉVELOPPEMENT
ÉCOLE JEAN-DU-NORD/MANIKOUTAI**

CONSIDÉRANT les besoins énoncés à l'école Jean-du-Nord/Manikoutai;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel professionnel;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Nadia Beaudoin et résolu de procéder à la création d'un poste d'agent de développement, poste à statut particulier à 35 h / semaine.

Adopté à l'unanimité

CA2022-2023/113

**CRÉATION / PERSONNEL PROFESSIONNEL /
PSYCHOÉDUCATEUR
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET GÉNÉRALE
DE SEPT-ÎLES**

CONSIDÉRANT les besoins énoncés au Centre de formation professionnelle et générale de Sept-Îles;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel professionnel;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Michela Cox et résolu de procéder à la création d'un poste de psychoéducateur, poste à statut particulier à 35 h / semaine pendant un an.

Adopté à l'unanimité

CA2022-2023/114

**CRÉATION / PERSONNEL PROFESSIONNEL /
ORTHOPÉDAGOGUE
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET GÉNÉRALE
DE SEPT-ÎLES**

CONSIDÉRANT les besoins énoncés au Centre de formation professionnelle et générale de Sept-Îles;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel professionnel;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et résolu de procéder à la création d'un poste d'orthopédagogue, poste à statut particulier à 35 h / semaine.

Adopté à l'unanimité

CA2022-2023/115

**CRÉATION / PERSONNEL PROFESSIONNEL /
ANALYSTE
SERVICES ÉDUCATIFS (SECTEUR INFORMATIQUE)**

CONSIDÉRANT les besoins énoncés aux services éducatifs (secteur informatique);

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel professionnel;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Nadia Beaudoin et résolu de procéder à la création d'un poste d'analyste, poste régulier à 35 h / semaine.

Adopté à l'unanimité

PLAN D'EFFECTIFS / PERSONNEL DE SOUTIEN / CRÉATION ET ABOLITION DE POSTES

CA2022-2023/116

CRÉATION / PERSONNEL DE SOUTIEN / TECHNICIEN INFORMATIQUE / OPÉRATEUR SERVICES ÉDUCATIFS (SECTEUR INFORMATIQUE)

CONSIDÉRANT les besoins énoncés aux services éducatifs (secteur informatique);

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc et résolu de procéder à la création d'un poste de technicien informatique / opérateur, poste régulier à 35 h / semaine.

Adopté à l'unanimité

CA2022-2023/117

ABOLITION / PERSONNEL DE SOUTIEN / CUISINIER (SERVICE DE GARDE) SECTEUR FERMONT

CONSIDÉRANT les besoins énoncés;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Cindy Bourgeois et résolu de procéder à l'abolition d'un poste de cuisinier, poste à 19.375 h / semaine.

Adopté à l'unanimité

CA2022-2023/118

MODIFICATION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT les besoins de l'organisation;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Danièle Lefebvre et résolu :

De modifier la structure administrative :

- En créant un nouveau poste de secrétaire général.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Fait au plénier.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc que la séance soit levée à 20 h 16.

Adopté à l'unanimité

ÉVALUATION DE LA RENCONTRE-HUIS CLOS

Amaury Le Boyer
Président

Nancy Noël
Secrétaire de la réunion